

Bureau du Comité Directeur
Réunion du 3 novembre 2023

Président : M. Pascal TRANQUILLE

Participants : Messieurs Didier BARDET, Alain CRESSON, Philippe FOURE, Roland GRAIN, Pierre LAVALARD, Joël LEVECQUE, Régis PATTE.

Excusée : Madame Sylvie SILVESTRE.

Carnet :

Le Président se fait l'interprète de ses collègues et présente, au nom du Comité Directeur, ses sincères condoléances aux familles endeuillées et cite :

- M. Bertrand BALCONE, ancien Président de l'US ROSIERES, devenu Vice-Président du SC MOREUIL ;
- M. Guillaume GILLES, joueur de l'US NEUILLY L'HOPITAL ;

Voeux :

Les membres du bureau transmettent leurs vœux de prompt rétablissement à leurs collègues Sylvie SILVESTRE ainsi qu'à Claude CAUVET, membre de la CAS.

Affaires courantes

FFF :

- **Rappel de l'article 1 des Statuts de la FFF et rappel du principe de neutralité de la FFF et de ses organes déconcentrés :**

Les interdictions de l'article 1 des Statuts :

- Tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical
- Tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale
- Tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande
- Toute forme d'incivilité

Lieu des interdictions de port de tels signes ou tenues :

- Matchs officiels de la FFF, des Ligues et des Districts
- Matchs amicaux entre deux équipes de deux clubs différents autorisés par la FFF ou ses organes déconcentrés
- Matchs et lieu de rassemblement de toutes les sélections nationales (jeunes et seniors), et équipes nationales et dans toutes les pratiques (à 11, Futsal, etc...)
- Lieux relevant de la FFF, des ligues et districts, ou gérés par ces derniers, pour l'accueil de tels rassemblements (CNF, Pôles, etc.)

Populations concernées par ces interdictions :

- Salariés de la FFF, salariés des Ligues et des Districts, joueurs et joueuses en sélections, arbitres de la FFF, des Ligues et des Districts
- Licenciés inscrits sur la feuille de match (joueurs et joueuses, éducateurs, dirigeants et tous les autres membres du club inscrits)

- **Calendrier électoral :**

- L'Assemblée Fédérale électorale est prévue le 14 décembre 2024.
- L'Assemblée Générale électorale de la LFHF est fixée au 5 octobre 2024.

- Sachant que l'élection du Comité de Direction de la Ligue doit avoir lieu au plus tard 30 jours avant l'élection du Comité Exécutif et que l'élection du Comité de Direction du District doit elle-même avoir lieu au plus tard 30 jours avant l'élection du Comité de Direction de la Ligue.

Ce qui amène aux alentours du 15 août 2024, les membres du Bureau du Comité directeur proposent donc de réaliser l'Assemblée Générale Elective du DSF au 28 juin 2023 contrairement à l'annonce antérieure fixant la date au 28 septembre 2024.

- **Dysfonctionnement informatique :**

Le Président de la FFF, Monsieur Philippe DIALLO, fait un écho des graves dysfonctionnement informatiques rencontrés par les clubs et les organes déconcentrés de la FFF (Ligues et districts) et évoque les 3 mesures prises dernièrement :

1. Mobilisation complète de la Direction des systèmes informatiques (DSI)
2. Lancement d'un audit externe chargé d'analyser les causes
3. Création d'un groupe d'élus spécifiques piloté par M. Cédric BETTREMIEUX en charge du suivi de l'audit, des actions pour rendre le système stable, pour garantir une communication efficace.

- **Le Foot entre en jeu :**

Proposition de temps d'échanges en vue des JO 2024 avec les Présidents de Ligue, de District, Directeur de Ligue, CTR, CTRA, pour la présentation des avancées des actions mises en place par la FFF et d'autre part, écouter les projets des instances régionales et départementales.

- **Opération mini buts**

La FFF a lancé une opération mini buts à destination des clubs amateurs.

Plusieurs mails ont été transmis par la FFF directement aux clubs pour leur expliquer les démarches à suivre afin de générer des bons de réduction/d'achat.

Le District a également relayé cette information par mail mais aussi sur le site du DSF afin qu'un maximum de clubs puissent être éligibles.

Les clubs pourront donc acquérir des mini buts en ne payant que 20% du coût initial sachant que :

- La FFF prendra 50% à sa charge
- La LFHF prendra 15% à sa charge
- Le DSF prendra 15% à sa charge

CNOSF et Tribunal Administratif :

Pascal TRANQUILLE explique le retour de deux dossiers du CNOSF suite à des demandes de conciliation.

- **Dossier de l'US ROYE NOYON :**

La conciliatrice propose :

- d'une part, à l'US ROYE NOYON de s'en tenir à la décision du 15 juin 2023 de la commission d'appel de discipline du district de la Somme de football en ce qu'elle a infligé à son joueur une suspension de 15 matchs dont cinq assortis du sursis ;

- d'autre part, au district de la Somme de football de rapporter la décision précitée du 15 juin 2023 en ce qu'elle a mis à la charge de l'US ROYE NOYON les frais de dossier, les frais de déplacement du club de la JS MIANNAY et le tiers des frais de déplacement des membres de ladite commission, respectivement à hauteur de 100,00 €, 45,92 € et 11,20 €.

Les membres du bureau précisent que si la sanction de la Commission d'appel est considérée comme convenable, il n'y a alors pas de raison pour modifier les amendes et frais mis à la charge de l'US ROYE NOYON qui correspondent aux frais

de dossier, ainsi qu'aux frais de déplacement des officiels et membres de la commission conformément à l'article 3.3.7 du Règlement Disciplinaire de la FFF ;

Les membres du Comité Directeur seront sollicités pour un avis définitif qui sera transmis au CNOSF.

- **Dossier de M. FLORENT ZAOUI, joueur du FC PLESSIER :**

Le conciliateur propose à Monsieur Florent ZAOUI de s'en tenir à la décision du 28 juin 2023 de la commission d'Appel de Discipline du district de la Somme de football.

Le joueur concerné a déjà sollicité le Tribunal Administratif. Le DSF va transmettre ce dossier à son avocat.

- **Dossier de Monsieur MOUSSITA :**

Le District est toujours dans l'attente d'un retour du TA d'Amiens à ce sujet.

District

- **Appels :**

Malgré la recrudescence d'incivilités et de dossiers en Commission Juridique, le nombre d'appels émis par les clubs restent à ce jour très faible.

- **Félicitations :**

Le Président du DSF souhaite féliciter les clubs encore en Lige en Coupe de France Seniors Masculin pour le 7^{ème} tour :

- RC DOULLENS
- MONTDIDIER AC
- ESC LONGUEAU
- US CAMON

Le prochain tour verra également l'entrée en ligue de l'AMIENS SC.

Il souhaite également mettre en avant les clubs de l'US CAMON et du SC ABBEVILLE encore qualifiés en Coupe GAMBARDELLA.

- **Cellule Intempéries**

Philippe FOURE explique avoir relancé la cellule la semaine passée. Le processus est le même que la saison passée.

Lorsque des arrêtés sont transmis, les installations sont susceptibles d'être contrôlées.

Les clubs ont logiquement l'obligation de proposer un terrain de repli, et le cas échéant la Commission a la possibilité d'inverser la rencontre pour le bon déroulement des compétitions.

Un mail a d'ailleurs été transmis à l'ensemble des clubs du DSF ce 31/10/23 pour rappeler les différentes modalités à suivre pour la transmission des arrêtés.

- **Déménagement du DSF**

Pascal TRANQUILLE fait un retour du rapprochement avec la métropole sur la volonté de déménager les locaux du DSF.

Au niveau fonctionnalité, les arguments ont été transmis et nous avons sollicité une situation en périphérie d'Amiens.

L'idéal serait un accès rocade proche, avec également une installation à proximité. Et si possible, une implantation permettant un stationnement facile et gratuit pour les membres de commissions.

Il faut cependant définir la superficie escomptée, avec son découpage afin d'affiner les recherches :

- Nombre de bureaux et dimension (Administratif, Technique, Elus,)
- Nombre de salle de réunion et leur capacité d'accueil

- Cuisine
- Sanitaire
- Local matériel / de stockage
- Buanderie
- Parking, nombre de places
- Avec ou sans étage

Tous ces paramètres sont à étudier et chacun doit apporter ses idées pour obtenir un projet cohérent qui permettra de se projeter.

Il est rappelé que la FFF pourra abonder à hauteur de 150.000,00 € dans le cadre du FAFA, et que le DSF est actuellement estimé à 570.000,00 €.

Cependant, le président précise que ce projet sera automatiquement soumis à l'approbation du COMEX, dont la validation est obligatoire pour donner suite.

- **Rentrée des arbitres, et Stage D1/D2** : cela s'est déroulé le 28/10/23 au Centre Technique Fernand DUCHAUSSOY à Amiens afin de mettre nos arbitres dans les meilleures dispositions.
- **Application ressenti des arbitres de la FFF** : Pour le moment, il n'y a pas eu de remontées de la FFF de problème particulier à gérer au sein du DSF.
- **Journée Nationale de l'arbitrage** : Clothilde a organisé cette Journée le 11/10/23 au Stade du Chapitre à Amiens. Remerciements aux clubs présents, ainsi qu'à l'Amiens SC pour la mise à disposition de ses installations.
- **Réunion tri-partite avec le Président du DSF, les représentants de l'UNAF et de la CAS** : Il est constaté une recrudescence des incivilités sur et autour des terrains. Cela inquiète les différents acteurs. Pascal précise qu'une cellule de travail va être mise en place par la LFHF début janvier, et il en sera le pilote. Toutes les idées sont à prendre, reste maintenant à ce que chacun considère ce fléau et apporte ses propositions pour éradiquer cette violence gratuite qui se développe de plus en plus autour des terrains quelle que soit la catégorie d'âge.

- **Charte de l'Éthique :**

Pascal fait un premier bilan et avance 91,6% de cartons jaunes et 8,4% de rouges.

Ces taux sont habituels. Reste à comparer s'il y a eu une recrudescence de sanctions administratives, même si les taux restent dans les standards.

- **Point sur les licenciés :**

Actuellement, le district compte 215 licenciés en moins par rapport à la saison dernière à la même période.

On observe de manière générale, une baisse dans les catégories seniors masculins, U18/U19, ainsi qu'en Foot Animation Féminines et U12/U13F. Augmentation dans quasiment toutes les autres catégories d'âge et forme de pratique.

Nous sommes aujourd'hui à 22.150 licences enregistrées, contre 22.281 à l'issue de la saison passée. Ce qui induit un taux de renouvellement malgré tout très intéressant.

Pour rebondir sur ce sujet, il est mis en avant le problème des clubs de petite structure, qui sont soumis à de plus en plus d'obligations règlementaires, ce qui a pour conséquence de restreindre leur développement au niveau des seniors. C'est très difficile de fidéliser selon les communes qui ne disposent pas de vivier important au niveau des seniors, et c'est encore plus compliqué pour développer et retenir les jeunes joueurs. Cela nuit indubitablement la cessation d'activité pour ces clubs s'il n'y pas de regroupements ou d'ententes possibles.

Cette saison plusieurs clubs touchés par des infractions n'ont pas pu reprendre leur activité cette saison.

Il va devenir nécessaire de sensibiliser encore plus les clubs à prendre ces mesures règlementaires au plus tôt et ne pas attendre d'y être soumis pour réagir bien souvent trop tard.

Centenaire du District

Dans un premier temps, ce sera le thème de la Soirée des Bénévoles qui se déroulera en mai 2024. Une réflexion est menée pour l'achat de goodies/souvenirs qui seront offerts aux clubs pour marquer l'événement. Une liste d'invités est également à établir.

Il sera ensuite mis en avant lors de l'organisation des finales de Coupes de la Somme Jeunes et Seniors qui devraient se dérouler les 8 et 9 juin 2023.

Le DSF a sollicité l'Amiens SC pour que ces finales se déroulent sur les installations du Stade de la Licorne. Nous sommes dans l'attente du retour et des modalités à suivre. En cas de validation, les Commissions coupes Jeunes et Seniors devront s'organiser.

Le Président informe les membres que ce centenaire doit-être l'affaire de tous, et que toutes les idées sont bonnes à prendre.

Trophées de secteur :

Pascal relance les Présidents de secteur pour qu'ils puissent s'organiser pour définir un agenda cohérent pour ces Trophées de Secteur.

Il leur rappelle également que les médaillés d'Argent et de Bronze seront désormais mis en avant durant ces trophées, il faut donc que les récipiendaires soient connus en amont pour être officiellement invités.

Correspondances :

- **Sollicitation de Mme HERBOMEL, dont les enfants jouent à l'OL LE HAMEL.**

Le Président, Pascal TRANQUILLE, explique la situation avancée par cette maman de joueur qu'il a eu au téléphone.

Le Président de l'OL LE HAMEL a été contacté et a ainsi répondu aux propos avancés en expliquant qu'il avait déjà reçu le papa des joueurs et que tout était rentré dans l'ordre.

Le District a cependant proposé une rencontre au siège du District avec les parents et les représentants du club de l'OL LE HAMEL. Le club était partant, cependant la maman a refusé cette proposition, le Président du DSF considère cette affaire comme close à notre niveau.

- **Sollicitation de Mme BENAICHA concernant des comportements à l'égard de son fils.**

Le dossier est en cours, et les différents acteurs mis en avant dans les courriers seront prochainement sollicités.

Suite à ces deux sollicitations de maman, Pascal TRANQUILLE rappelle que :

- Le District n'a aucun droit de faire de l'ingérence dans l'organisation et la gestion des clubs du DSF ;
- Son rôle est d'accompagner les clubs, voire de les assister en cas de sollicitation, mais avant toute chose qu'il a pour objet :
 - d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
 - de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
 - de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
 - d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
 - de défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le Territoire ;
- Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

- En fonction des propos et comportements déviants rapportés, il appartient aux parents des enfants mineurs, de prendre leur responsabilité et ainsi porter plainte à l'encontre des personnes concernées.
-

- **Du FC BLANGY :** Concernant une demande de remise de peine.
Ce courrier sera étudié lors du prochain comité directeur.
- **Du FR AILLY SUR NOYE :** Le club s'étonne d'une journée de foot animation lors du week-end de la Pentecôte.

Philippe FOURE explique que c'est effectivement une première mais que le but est de proposer une pratique durant une longue période sans foot pour nos plus jeunes.

Sachant que tous les clubs ne participent pas aux tournois des différentes clubs, l'idée de ces plateaux est de permettre à ces clubs de pouvoir s'inscrire sur des plateaux qui se dérouleront à proximité. C'est une idée avancée par Antonio DOS SANTOS, à l'essai, qui permettra à tous nos jeunes de pouvoir jouer au foot, même pour ceux qui ne participent pas aux tournois.

- **De l'AAE FEUQUIERES :**
Démission de Messieurs MICHAUD Gérard et Olivier, respectivement Secrétaire et Correspondant du club.

- **TEAMS5 : Changement de Bureau du club.**
Sofiane BEZZOU devient Président, et Rézak IDRIS passe Secrétaire.

- **AS QUESNOY LE MONTANT : Changement de Bureau du Club**
Monsieur Franck GALLET est le nouveau Président.
Madame Sarah LEDUC sera la Secrétaire.
Monsieur Stéphane CARPENTIER sera Trésorier.

- **Courrier de M. SAUVADET Lucien, dirigeant du SSEP MARTAINNEVILLE :**
Comme rappelé à de nombreuses reprises, les propos diffusés sur Face book, sont de la responsabilité de son auteur. Si un club se sent diffamé ou attaqué, il peut porter plainte. Le District gère ces dossiers uniquement en cas d'attaque envers l'instance et pour la gestion de dossiers disciplinaires quand cela est opportun.

- **CAYEUX FUTSAL CLUB :**
Problème lié aux licences du club, futsal, qui ne peuvent être insérer pour la pratique en championnat à partir des U12, ce qui provoque des amendes pour absence de FMI.
Le club doit impérativement solliciter des licences libres pour avoir accès à ces licenciés pour effectuer les FMI demandées et obligatoires.
Il en est de même à l'inverse pour les joueurs libres qui veulent pratiquer le futsal au sein d'un même club, ces joueurs prennent donc une licence Futsal. Il est rappelé au club que cette deuxième licence au sein d'un même club est gratuite. Les conditions de participation sont identiques pour l'ensemble des équipes prenant part à une compétition départementale et doivent être respectées.

Tour de table

- **Régis PATTE, Ponthieu :**

Il annonce avoir demandé son retrait de la présidence de la commission Régionale Appel Affaires Juridiques.

- **Roland GRAIN, Santerre :**

Il souhaite mettre à l'honneur un membre de sa commission et sollicite le DSF pour savoir ce qui est réalisable.

Wilfried explique qu'il est possible de doter ce dirigeant méritant avec survêtement, polo et/ou kway mais qu'il doit connaître sa taille pour vérifier les stocks du DSF.

Pour les trophées de secteur, les différents récipiendaires sont déjà connus.

- **Pierre LAVALARD, Trésorier Général :**

Il souhaite connaître l'inventaire de réception des commandes réalisées auprès de nos partenaires.

Wilfried est chargé de faire un bilan.

- **Alain CRESSON, Vimeu :**

En tant que responsable de la vérification des FMI seniors, il informe les collègues que 5 clubs ont déjà été sanctionnés pour avoir fait jouer des joueurs suspendus.

- **Joël LEVEQUE, Trésorier Général Adjoint :**

Il évoque les réunions de commission Discipline ou la mayonnaise semble prendre entre les différents membres. Les décisions sont prises systématiquement à la majorité des membres en présence. Et bien souvent à l'unanimité, ce qui montre que le travail est cohérent aux yeux de chacun.

Il avoue cependant une masse de travail assez importante en ce début de saison.

Il évoque ensuite le cas d'un membre de commission qui ne s'est pas encore présenté, il faut éventuellement songer à la remplacer pour faciliter les alternances de présence des membres de la commission.

- **Philippe FOURE, Responsable des Compétitions, et de l'Amiénois :**

Il constate une recrudescence de dossier en commission juridique.

Beaucoup de matchs arrêtés et de réserves chaque week-end, c'est inquiétant.

- **Pascal TRANQUILLE :**

Il évoque la demande de carte honoraire de la part d'Alain FERRARETTI, ancien membre du Comité directeur durant plusieurs mandats, et membre de commissions régionales et départementales depuis 4 décennies. Il informe les membres que cette carte a été sollicitée auprès de la LFHF afin de répondre favorablement à la sollicitation d'Alain.

Les membres sont unanimes et tous d'avis du Président eu égard aux services rendus en faveur du football régional et départemental.

Le Président, Pascal TRANQUILLE



Le Secrétaire Général Adjoint, Régis PATTE

